



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.15/AC.1/2005/69
27 juin 2005

Original: FRANCAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses

Réunion commune de la Commission de sécurité
du RID et du Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses
(Genève, 13-23 septembre 2005)

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AU RID/ADR/ADN

Sous-section 6.11.4.1 et section 7.1.3 : Renvoi à la Fiche UIC 590

Transmis par l'Union internationale des chemins de fer (UIC) */

Le secrétariat a reçu de l'Office central des transports internationaux ferroviaires (OCTI) la proposition reproduite ci-après.

L'UIC attire l'attention de la Réunion commune RID/ADR/ADN que la Fiche UIC 590 « Petit conteneur et conteneur moyen – Conditions techniques pour leur utilisation en trafic international », a été supprimée au 1^{er} janvier 2004 sur proposition des exploitants de tels moyens de confinement. Le renvoi à cette fiche devrait ainsi être supprimé dans le NOTA à la sous-section 6.11.4.1 et dans la section 7.1.3 (deux fois) du RID/ADR.

Une mesure transitoire n'est pas jugée nécessaire. L'UIC se réserve le droit de revenir sur la question de l'utilisation de ces conteneurs pour les marchandises dangereuses, étant donné que ces conteneurs ne sont plus considérés comme des conteneurs mais comme des marchandises.

*/ Diffusé par l'Office central des transports internationaux ferroviaires (OCTI) sous la cote OCTI/RID/GT-III/2005/69.